

## Commission d'Appels d'Offres du 24 avril 2017

---

### Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGE, Jérôme GRAVIER, Michaël ROHR.

Etaient excusés ou absents : Michel DIDIER, Patricia HANTZ, Cyrille VIOLLE, Ludovic VINCENT.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Maîtrise d'œuvre : Régis COLIN, Patrice NORMAND.

#### Objet :

-Marché Public de travaux d'accessibilité des ERP – analyse des offres pour attribution ou négociation concernant les lots n°1, 2, 3, 5 et 6.

-Marché Public de travaux d'accessibilité des ERP – analyse des offres pour attribution suite à négociation des lots n°4 et n°7.

### 1°/ Marché Public d'accessibilité – Analyse des offres des lots n°1, 2, 3, 5 et 6

#### a) Données du Marché

Suite à déclaration sans suite des lots n°1, 2, 3, 5 et 6, une nouvelle consultation a été publiée.

Date limite de réception des offres : vendredi 14 avril 2017, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SMIC Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges. Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP).

Estimation financière :

<b>Bâtiment concerné</b>	<b>Montant estimatif (€ HT)</b>
Locaux de La Poste	28 790,00
École Perce-Neige	199 480,00
Chant de l'eau	83 370,00
10 place Caritey	37 150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>348 790,00</b>

Allotissement :

<b>Lot 01</b>	Terrassement – Gros œuvre – Démolitions.
<b>Lot 02</b>	Menuiseries extérieures et intérieures.
<b>Lot 03</b>	Plâtrerie – Peinture.
<b>Lot 05</b>	Plomberie – Sanitaire – Chauffage.
<b>Lot 06</b>	Carrelage – Faïence – Sols souples.

Délai : Démarrage des prestations mai 2017 (période de préparation comprise) pour la tranche n°1 (école perce-neige et La Poste) et mai 2018 (période de préparation comprise) pour la tranche n°2 (10 place Caritey et chant de l'eau). Fin des travaux au plus tard en septembre 2017 et septembre 2018.

Caractéristiques techniques : les variantes ne sont pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffrer.

b) Présentation de l'analyse

Critères d'attribution :

-Prix des prestations : 50 % ;

-Valeur technique de la proposition : 50 %.

Concernant la valeur technique, il sera tenu compte des moyens matériels, techniques et humains dédiés au chantier (20 points), de la gestion des déchets (20 points) et des fiches techniques des ouvrages à réaliser (10 points).

Candidatures reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Lot</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature de l'offre</b>
Robey et Fils	6	07/04/2017	Electronique
Gallois	3	12/04/2017	Electronique
VANNSON SAS	5	12/04/2017	Electronique
Miller Carrelages	6	10/04/2017	Papier
SARL Parmentier	5	12/04/2017	Papier
Xolin	5	12/04/2017	Papier
Schweitzer	2	12/04/2017	Papier
Delaître SA SCP	1	14/04/2017	Papier
Bati 3000	1	14/04/2017	Papier
SAS CASSIN	1	14/04/2017	Papier
Metal Sanichauffage	5	14/04/2017	Papier
Métallerie Gérard	2	14/04/2017	Papier
Hadol Carrelage	6	14/04/2017	Electronique
Ets Jean GERARD	5	14/04/2017	Electronique
Metzger	1	14/04/2017	Papier

Voir tableau d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre.

Concernant le lot n°1, 4 offres ont été reçues. Quelques erreurs de sous-totaux ont été constatées sans incidence sur la validité de l'offre toutefois. Les mémoires proposés sont identiques à la première consultation. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Delaître, meilleure grâce aux moyens humains et aux fiches techniques plus précises.

Concernant le lot n°2, les deux mêmes entreprises ont déposé une offre par rapport à la consultation précédente. Une quantité a été modifiée par l'une des deux entreprises entraînant un changement de prix mineur qui devra faire l'objet d'une confirmation. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Schweitzer.

Concernant le lot n°3, une seule entreprise a répondu contre deux lors de la précédente consultation. La réponse est du même ordre que précédemment mais plus basse par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Gallois.

Concernant le lot n°5, deux offres se sont basées sur la version DCE 1 et non DCE 2, les rendant donc non-conforme et non-classée. Trois autres offres sont classées. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Xolin.

Concernant le lot n°6, les trois mêmes entreprises ont déposé une offre par rapport à la consultation précédente. Les mémoires restent identiques. Une société propose une offre dont certains éléments de prix pourraient être considérés comme anormalement bas. Il est donc nécessaire de demander à cette entreprise une confirmation et justification de prix avant décision d'attribution. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Hadol Carrelage sous cette réserve.

Il est ensuite évoqué la possibilité de négocier les offres proposées pour chacun de ces lots dans la limite des trois premiers classés, ce qui reste possible sans porter atteinte au planning de réalisation des travaux. Cela reporterait les décisions d'attribution à une prochaine commission d'appels d'offres.

Il est donc proposé de négocier dans ces conditions avec les entreprises concernées sur les critères du prix (confirmation ou meilleure offre) et de la valeur technique (amélioration de l'offre et questions techniques particulières selon les offres des entreprises relatives aux délais, aux plans d'EXE, aux détails de prix ou encore sur la gestion des déchets).

La commission d'appels d'offre, à quatre voix pour et trois voix contre, se prononce en faveur d'une démarche de négociation sur le prix et la valeur technique avec les 3 meilleures entreprises des lots n°1, 2, 3, 5 et 6.

Les entreprises déposeront une nouvelle offre et répondront aux questions techniques au plus tard pour le mardi 02 mai 2017 à 18h00.

Une nouvelle commission d'appels d'offres pour attribution suite à analyse de ces offres négociées se tiendra le vendredi 05 mai 2017 à 18h00.

## **2°/ Marché Public d'accessibilité – Attribution des offres négociées pour les lots n°4 et 7**

### *a) Données du Marché*

Date limite de réception des offres : vendredi 14 avril 2017, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SMIC Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges. Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP).

Estimation financière :

<b>Bâtiment concerné</b>	<b>Montant estimatif (€ HT)</b>
Locaux de La Poste	28 790,00
École Perce-Neige	199 480,00
Chant de l'eau	83 370,00

10 place Caritey	37 150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>348 790,00</b>

Allotissement :

<b>Lot 04</b>	Electricité
<b>Lot 07</b>	Ascenseur

Délai : Démarrage des prestations mai 2017 (période de préparation comprise) pour la tranche n°1 (école perce-neige et La Poste) et mai 2018 (période de préparation comprise) pour la tranche n°2 (10 place Caritey et chant de l'eau). Fin des travaux au plus tard en septembre 2017 et septembre 2018.

Caractéristiques techniques : les variantes ne sont pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffrer.

*b) Présentation de l'analyse*

Critères d'attribution :

-Prix des prestations : 50 % ;

-Valeur technique de la proposition : 50 %.

Concernant la valeur technique, il sera tenu compte des moyens matériels, techniques et humains dédiés au chantier (20 points), de la gestion des déchets (20 points) et des fiches techniques des ouvrages à réaliser (10 points).

Offres négociées reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Lot</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
CB Elec	4	10 186,07
Munoz	4	9 083,75
AMS	7	60 107,66
A2A	7	56 500,00
LTBO	7	62 450,00

Voir tableau d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre.

Concernant le lot n°4, les entreprises ont toutes deux déposé une nouvelle offre suite à la négociation. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Munoz électricité, équivalente sur la valeur technique et mieux placée en termes de prix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Concernant le lot n°7, les trois entreprises invitées à la négociation ont déposé une nouvelle offre. Suite à analyse des offres selon les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'entreprise A2A Ascenseurs, offre presque équivalente sur la valeur technique mais mieux placée en termes de prix. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Les courriers de refus des offres seront adressés en fin de semaine et les courriers de notification une dizaine de jours après.

**3°/ Prochaine réunion :**

La prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernera les dossiers suivants :

-Marché Public de travaux d'accessibilité des ERP – attribution des lots n°1, 2, 3, 5 et 6 suite à négociation.

Elles se réunira -le vendredi 05 mai 2017 à 18h00.

La séance est levée à 18h32.

Vagney, le 25 avril 2017,  
L'adjoint délégué aux travaux,  
***Yannick PIQUEE***